**Information aux familles - Situations de harcèlement**

**Ecole :**



L’école s’engage dans le programme national PHARE

**QU’EST-CE QUE LE HARCELEMENT ?**

Le harcèlement est une violence, peu visible, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries…) destinées à blesser et nuire à la cible des attaques. Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

On peut considérer qu’il y a harcèlement quand :

* Un rapport de force et de domination s’installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
* Il y a répétitivité : différentes formes d’agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
* Il y a volonté délibérée de nuire à la victime, avec une absence d’empathie de la part des auteurs.

**QUELLES SONT LES CONSEQUENCES ?**

Les conséquences de harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples /

* Absentéisme voire déscolarisation ;
* Désocialisation, anxiété, dépression ;
* Somatisation (maux de tête, de ventre, maladies…) ;
* Conduites autodestructrices voire suicidaires
* …

**QUI SONT LES ACTEURS ET QUE FONT-ILS DANS LE CADRE DES SITUATIONS DE HARCELEMENT ?**

* L’équipe pédagogique de l’école : l’enseignant(e) de la classe, le directeur ou la directrice et l’ensemble des adultes de l’école ;
* Le Groupe pHARe de la circonscription est composé de différents personnels de l’Education Nationale. L’Inspectrice de l’Education Nationale en est le pilote.

Les membres de l’équipe pédagogique et du Groupe pHARe de la circonscription travaillent ensemble. Ils communiquent régulièrement et agissent conjointement en lien avec les services périscolaires si besoin.

Ces acteurs mettent en œuvre la méthode de la préoccupation partagée avec de brefs entretiens individuels qui permettent d’écouter la victime et à l’ensemble des élèves de prendre conscience de la situation et de s’engager dans sa résolution afin de faire cesser le harcèlement.

Les entretiens sont mis en place sur le temps scolaire sans nécessité de demande préalable aux parents.

La directrice ou le directeur effectue un point régulier avec les parents de la victime.

Des actions de prévention sont mises en œuvre dans l’école, dans le cadre des programmes d’EMC.

**VERS QUI SE TOURNER ?**

Vous pensez que votre enfant est victime de harcèlement ? Prenez contact avec la directrice ou le directeur de l’école pour l’informer de la situation.

Vous pouvez aussi appeler le numéro vert national 3020.



Date : Signature des parents :

Circonscription de Grenoble 1 – DSDEN 38 – ce.0381615z@ac-grenoble.fr